

## Partie I - Informations générales

État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Région(s) GUYANE	Statut de région assistée Art. 107, paragraphe 3, point a) – statut «a»
Autorité d'octroi	Adresse postale Collectivité territoriale de Guyane, Carrefour Suzini 4179 route de Montabo – BP 7025 97307 CAYENNE Cedex ; Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78 rue de Varenne 75349 Paris SP 07 ; Odeadom, 12 Rue Henri Rol-Tanguy, 93100 Montreuil ; ASP, 2 rue du Maupas 87040 Limoges cedex 1
Nom Collectivité territoriale de Guyane; Ministère de l'agriculture et de l'alimentation; ODEADOM ; ASP	Adresse internet
Intitulé de la mesure d'aide	
Aide pour la compensation des surcoûts de la filière de valorisation du bois en Guyane :	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	
Décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020. Base juridique complémentaire à venir.	
Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide <a href="http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat">http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat</a>	
Type de mesure	
Régime	
Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)	
S'agit-il d'une modification d'une mesure existante? Non	Numéro de l'aide attribué par la Commission
	Type de modification
Durée début 1/10/2017	Durée fin 31/12/2020
Date d'octroi	
Secteur(s) économique(s) concerné(s) Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide	Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime 3,500,000	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	
Pour les garanties 0	
Instrument d'aide	

Direct grant/ Interest rate subsidy

Veuillez préciser:

Veuillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)
FEDER	0

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Surcoûts dans les régions ultrapériphériques [art. 15, paragraphe 2, point b)]	3,500,000	
Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)		
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		

Aides aux travailleurs défavorisés et aux  
travailleurs handicapés (articles 32 à 35)

Aides en faveur de la protection de  
l'environnement (art. 36 à 49)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide Date de début	Type de calamité naturelle Date de fin
--	---	---

### Partie III - Pièces jointes:

---

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
NAF RGEC bois de guyane.docx	
Annexe II Bois de Guyane.docx	
Descriptif du régime exempté Bois de Guyane .docx	